

LA DÉMOCRATIE LOCALE, DE SA DÉFINITION À SA CONCEPTION DANS LE 14^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Formation citoyenne du 8 octobre 2015

1960 - 1970

1980

1990-2000

Les luttes urbaines

- Création de groupes d'actions municipaux (GAM) dans les villes de banlieue, dans le but de peser politiquement sur le choix des municipalités. Le point d'orgues de l'ascension des GAM est la victoire d'Hubert Dubedout à Grenoble, ville emblématique de leurs actions, aux élections municipales de 1965.

- Mise en place de commissions « extra-municipale », où des habitant-e-s peuvent confronter leurs points de vue avec des élus locaux, des experts et des chercheurs sur des choix d'aménagement et de gestion locale. (*Exemple : mobilisation des habitant-e-s du quartier de l'Alma gare à Roubaix*)

La promotion du « développement social » des quartiers

- Création d'une « Commission pour le développement social des quartiers », chargée d'expérimenter à grande échelle des démarches innovantes dans les quartiers difficiles. La notion de « développement social » apparaît alors avec l'idée d'une collaboration active des habitant-e-s pour traiter les questions qui les concernent. C'est l'émergence de la Politique de la Ville.

Loi PML (Paris Lyon Marseille) de 1982 –

Première instance d'ouverture à la participation citoyenne -
Création des Comité d'Initiatives et de Consultation d'Arrondissement (CICA).

Formalisation et légitimation de l'action participative

Les pouvoirs publics vont formaliser, institutionnaliser et promouvoir une véritable ingénierie de la participation des usager-ère-s.

- 1995 : Création d'une Commission Nationale du Débat Public (CNDP), pour favoriser et organiser les débats avec des représentant-e-s de la société civile, au cours de l'élaboration de grands projets d'aménagements.




- Émergence de plusieurs démarches participatives : les forums de citoyens, les conférences de consensus, (etc.) pour transmettre le savoir et les informations aux citoyen-ne-s et ainsi leur donner le pouvoir de s'exprimer sur certains sujets. Réunir les habitant-e-s et les professionnel-le-s favorise la « qualification mutuelle ».

Loi du 27 février 2002, dite loi Vaillant, relative à la démocratie de proximité : Obligation de création de Conseils de Quartier dans les villes de plus de 80 000 habitant-e-s.

Ailleurs dans le monde

L'esprit de la démocratie participative s'est répandu dans de nombreux pays étrangers avec des initiatives d'envergure tant locale que nationale.

Quelques exemples :

-  Allemagne : les jurys citoyens
-  USA : initiatives populaires et référendums
-  Brésil : « **budget participatif** », qui s'est largement développé dans le monde depuis son élaboration à Porto Alegre au Brésil en 1988.

Éléments de définition

➡ La démocratie locale

La notion de « **démocratie locale** » désigne le droit de la population à l'information et à la consultation.

La démocratie locale se compose à la fois de la **démocratie de proximité** et de la **démocratie participative**. Cela permet une meilleure association des citoyens aux décisions locales.

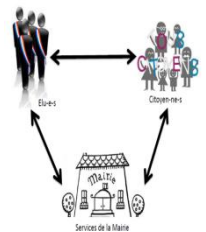
La démocratie locale trouve alors son expression dans le Conseil municipal, mais également dans la place accordée aux citoyen-ne-s dans les décisions locales.



➡ La démocratie participative

La démocratie participative désigne l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyen-ne-s au gouvernement des affaires publiques.

La démocratie participative se fait à un **échelon local**, elle permet **l'engagement civique** des personnes concernées. **L'information** des citoyen-ne-s doit être la base de la démocratie locale, ces informations doivent permettre d'ouvrir des **débats**, de **s'exprimer sur un sujet** donné dans une perspective de **consultation** sur des politiques locales ou encore **de co-construction** de ces politiques. La démocratie participative permet également à chaque **citoyen-ne-s d'être acteur-ice de son territoire**, de pouvoir développer et réaliser des **projets** dans le respect de **l'intérêt général**.



Plusieurs objectifs poursuivis dans le développement de la démocratie participative



1 - Rendre l'action publique plus efficace



2 - Développer et renforcer le lien et la cohésion sociale



3 - Renforcer les liens entre l'institution publique (élu-e-s, administration) et les citoyen-ne-s

Plusieurs dispositifs pour une pluralité de publics et différentes thématiques

Une pluralité de publics :

- Conseils de jeunes
- conseils d'anciens
- Conseils des citoyens extracommunautaires, etc.

Diverses thématiques :

- Commission consultative des services publics locaux
- Conférence de consensus sur l'eau non potable
- Conseil local du handicap, etc.

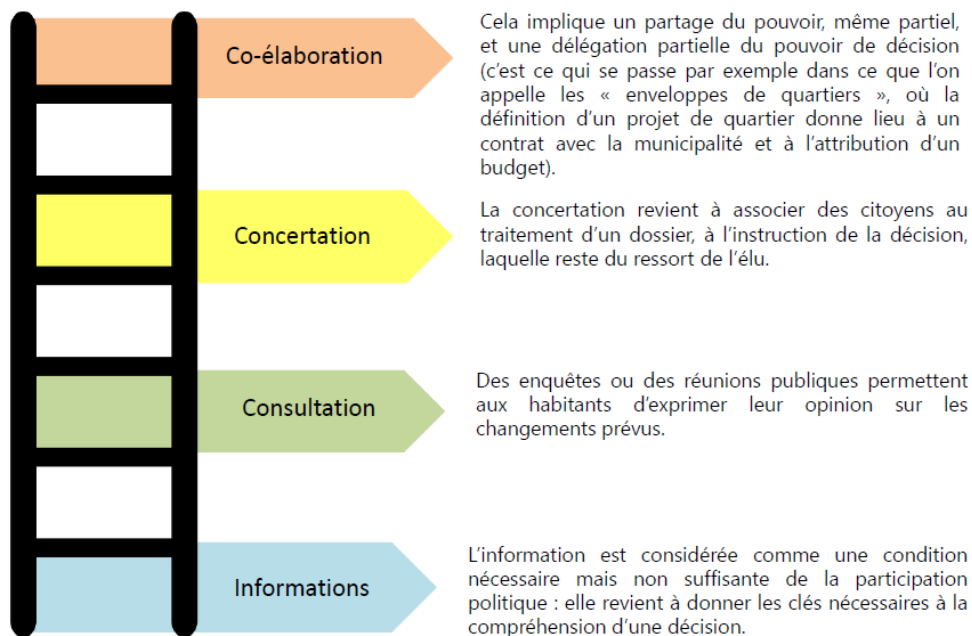
Dispositifs liés au budget :

- Fonds d'aide à projets
- Budget participatif
- Fonds pour l'initiative et la participation des habitants et des associations, etc.

Dispositifs de territoires :

- Conseils de quartier
- Conseils citoyens
- Assises de la Ville, etc.

Échelle d'Arnstein, 1969



On peut distinguer quatre échelons de la participation selon le degré d'implication des habitant-e-s : l'information, la consultation, la concertation et la co-élaboration

La démocratie locale dans le 14^{ème} arrondissement : une certaine conception des individus et de leur place dans la Cité

Un management des services basé sur un mode collaboratif :

Au sein de la Mairie, les services sont consultés, l'avis des agent-e-s est pris en compte afin de rendre les services plus performants et ainsi mieux répondre aux attentes des usagers-ères. Des séminaires sont organisés afin que tout-e-s puissent s'exprimer.

De plus, lors de la programmation des projets (travaux, etc.), il est demandé aux services concernés de réaliser un diagnostic partagé afin de prendre en compte l'avis des citoyen-ne-s et des usagers des services publics.

Une semaine, un quartier :

Opération à l'initiative de la Maire dans le 14^{ème} arrondissement. Cette opération vise à ce que tous les quatorzien-ne-s aient l'occasion d'échanger avec leurs élu-e-s et faire part de leurs idées pour leurs quartiers et l'arrondissement.

Les Conseils de quartier :

Au nombre de 6 dans le 14^{ème} arrondissement, ils ont été créés en 2002. A ce jour, une charte renouvelée des conseils de quartier régit l'organisation et la constitution des conseils de quartier et favorise la participation active de tou-te-s.

Le Kiosque citoyen :

Inauguré en juillet 2015 dans le 14^{ème} arrondissement, le kiosque citoyen a pour objectif d'être un lieu accueillant, de rencontres, de débats, d'échanges, d'informations, partagé par tout-e-s. Il favorise l'expression et la réalisation de projets citoyens, en synergies associatives et citoyennes.

Le Conseil citoyen :

Les conseils citoyens sont mis en place dans les quartiers dits « Politique de la Ville » pour permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes, leurs propositions et participer aux décisions prises sur leur territoire.

Le CICA :

Comité d'Initiatives et de Consultation d'Arrondissement réunit des associations de l'arrondissement. Ce comité favorise le dialogue, les échanges avec le Conseil d'Arrondissement. Il a une voie consultative.

La MDA :

Véritable lieu d'émulation et d'information, la Maison des Associations (MDA) du 14^e a ouvert ses portes en septembre 2006. Elle est un lieu destiné à faciliter la vie quotidienne des associations de l'arrondissement et à informer les habitant-e-s sur la vie associative locale.